

**Commission économique pour l'Europe**

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation**Vingt-neuvième session**

Genève, 20-22 novembre 2019

Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

Coopération internationale en matière de réglementation :**Projets sectoriels****Rapport sur l'initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures****Document présenté par le Rapporteur¹***Résumé*

En dépit des changements systémiques que connaît le marché européen de l'énergie, les conduites d'hydrocarbures continueront de jouer un rôle important dans l'approvisionnement sûr et continu des consommateurs européens en hydrocarbures primaires au cours des vingt-cinq à trente prochaines années.

Les compagnies exploitant des conduites d'hydrocarbures sont tenues de maintenir et de renforcer les niveaux de sécurité et de se conformer à des prescriptions de plus en plus strictes en matière d'environnement. C'est particulièrement le cas pour les entreprises situées dans des zones frontalières, où la sécurité doit être gérée en collaboration avec les acteurs du domaine des transports, les autorités de surveillance et les autres opérateurs.

Le présent document contient des informations actualisées sur les activités de l'initiative sectorielle. Il est soumis au Groupe de travail pour examen et adoption.

Décision proposée :

Le Groupe de travail adopte le rapport sur l'initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures. Il charge le secrétariat de continuer à rendre compte du déroulement et de la mise en œuvre de celle-ci. Il demande en outre au secrétariat, en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles, de l'aider à entretenir des contacts avec les gouvernements et à les renforcer pour assurer la promotion du projet.

¹ À sa dix-huitième session, le Groupe de travail a demandé que le secrétariat fasse chaque année le point des travaux accomplis dans le cadre de toutes les initiatives sectorielles (ECE/TRADE/C/WP.6/2008/18, par. 63).



I. Objectif du projet et principaux résultats attendus

1. L'objectif de l'initiative sectorielle est d'élaborer un cadre politique commun visant à assurer la sécurité des conduites d'hydrocarbures conformément aux dispositions du « modèle international », tel qu'il figure dans la Recommandation L du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (disponible à l'adresse http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/wp6/Recommendations/Rec_L.pdf).
2. Étant donné la difficulté d'obtenir de la part des parties prenantes des informations régulièrement mises à jour, les acteurs de l'initiative sectorielle continueront de s'appuyer si nécessaire sur les outils de technologie de l'information (TI) à leur disposition afin de mener des consultations en ligne selon que de besoin. En outre, avant d'arrêter les objectifs réglementaires communs (ORC), ils s'attacheront à recenser tous les risques qui concernent le secteur et à mettre en place une approche scientifique unifiée de la sécurité dans le domaine de la construction et de l'exploitation des conduites d'hydrocarbures, notamment pour ce qui est de l'optimisation des itinéraires et des modes d'exploitation réversibles.
3. L'émergence de nouveaux systèmes de transport ou de distribution de gaz naturel liquéfié (GNL), en particulier, nécessite un examen plus approfondi des prescriptions, des changements à y apporter et de leur éventuelle harmonisation.
4. En 2019, à l'initiative de la Société russe du gaz, avec la participation de l'Union russe des industriels et des entrepreneurs et du Comité technique de l'Organisation internationale de normalisation (ISO/TC 67), une équipe spéciale chargée de la sécurité des conduites d'hydrocarbures a été créée. L'initiative sectorielle avait jusqu'alors été centrée sur le recensement des risques qui se présentent à différents stades du cycle de vie des conduites d'hydrocarbures, principalement associés au transport longue distance. À partir de 2018, l'équipe spéciale s'efforcera d'examiner et de déterminer avec plus de précision l'ensemble complexe de prescriptions de sécurité pour les conduites transfrontières reposant sur des normes, ainsi que les solutions à appliquer pour vérifier le respect de ces prescriptions.
5. L'équipe spéciale s'emploiera à élaborer des recommandations spécifiques susceptibles de devenir une composante essentielle du cadre réglementaire général des pays de la CEE dans le domaine de la construction et de la conception des principales conduites d'hydrocarbures, ainsi que de tous les systèmes de distribution en général.

II. Principales réalisations de l'initiative jusqu'en 2018

6. Les travaux de l'initiative sectorielle ont débuté en 2007. À la demande du Groupe de travail (voir par. 62 du rapport de la session de 2008), les délégations intéressées ont établi un questionnaire. Des réponses ont été reçues du Bélarus, du Brésil, du Canada, du Kazakhstan et de la Turquie. Le but de ce questionnaire était d'étayer la pratique normative existante en la matière. Le questionnaire et les réponses reçues ont été examinés par le bureau du Groupe de travail et présentés à la dix-neuvième session annuelle de celui-ci.
7. Le questionnaire, qui a été actualisé par l'équipe du projet en 2015, peut être consulté sur le site Web de l'initiative sectorielle à l'adresse suivante : www.unece.org/trade/wp6/sectoralinitiatives/pipelinesafety/sips.html.
8. Dans les années suivantes, un groupe de travail a été constitué en Russie, composé de représentants de la Société russe du gaz et de l'Union russe des industriels et des entrepreneurs et de membres de l'ISO/TC 67. Il s'est employé à créer un prototype de système d'information géographique destiné à collecter des données et à établir une représentation visuelle de plus de 2 millions de kilomètres de conduites d'hydrocarbures exploitées dans les pays de la CEE et en Fédération de Russie. Des consultations régulières et des réunions de travail avec les comités concernés de l'ISO ont eu lieu.
9. En 2018, le concept de programme de sécurité des Systèmes de gestion de la sécurité des conduites d'hydrocarbures (Pipeline Safety Management Systems (SMS)) mis en œuvre par l'American Petroleum Institute a été analysé plus en détail.

III. Réunions tenues et activités de sensibilisation menées en 2019

10. En 2019, à l'initiative de la Société russe du gaz et avec l'appui du Comité ISO/CT 67, une équipe spéciale sur la sécurité des principales conduites d'hydrocarbures a été constituée sur la base du groupe de travail actuel.

11. En avril 2019, une table ronde sur la coopération avec l'American Petroleum Institute (API) s'est tenue à Moscou à l'initiative du Comité de réglementation technique, de normalisation et d'évaluation de la conformité de l'Union russe des industriels et entrepreneurs (RSPP). Les participants à la réunion ont examiné les moyens d'associer davantage des experts américains et internationaux à l'initiative sectorielle.

IV. Résultats attendus de la session annuelle

12. L'initiative sectorielle vise à élaborer un cadre juridique de référence portant sur la sécurité des conduites d'hydrocarbures et une recommandation sur la coopération et l'échange d'informations dans ce domaine dans la région de la CEE et au-delà.

13. Le premier questionnaire sur les questions de réglementation et de sécurité intéressant le secteur a été distribué aux pays membres de la CEE en 2007. Il a montré qu'il existait des différences d'interprétation dans les règles et règlements relatifs à la sécurité des réseaux d'oléoducs, en particulier dans le domaine des accords transfrontières et des accords de revente, cette pratique n'ayant pas souvent été utilisée.

14. Actuellement, les actions prioritaires des pouvoirs publics dans ce secteur sont de plus en plus orientées vers des cadres directifs et réglementaires garantissant la sécurité de l'approvisionnement par oléoduc dans son ensemble. Il faut donc, dans le cadre de l'initiative sectorielle, complètement repenser les priorités établies pour ses travaux et élargir la portée de ses activités.

15. En 2019, l'analyse du projet de règlements techniques de l'Union économique eurasiatique sur les exigences relatives aux principales conduites de transport d'hydrocarbures liquides et gazeux a été effectuée. Le document porte sur cinq pays (la Russie, le Kazakhstan, le Bélarus, le Kirghizistan et l'Arménie) et se fonde sur les résultats de l'enquête menée en 2016 et sur les informations recueillies par l'API. Il sera présenté oralement par le Coordonnateur de l'initiative à la vingt-neuvième session annuelle du Groupe de travail.

V. Coordonnateur investi de la responsabilité d'assurer la poursuite des travaux

16. Le Coordonnateur de l'initiative sectorielle est actuellement M. Roman Samsonov.

VI. Rôle du secrétariat

17. Le secrétariat continuera à appuyer les travaux dans le cadre de l'initiative en essayant de mobiliser des fonds pour le projet proposé, en assurant le service des réunions (établissement des invitations, des ordres du jour, des documents de travail et des rapports) et en tenant à jour le site Web de l'initiative. En fonction des ressources disponibles, le secrétariat pourrait aider le Coordonnateur de l'initiative sectorielle à entretenir et à développer les contacts avec les correspondants de l'initiative au sein des gouvernements et des groupes régionaux et pourrait aussi participer à des activités de sensibilisation.